

# YACHT-CLUB DE TAHITI

## Procès verbal de la réunion du Comité directeur du 6 Mai 2014

---

La réunion a lieu dans les locaux du Yacht-club de Tahiti, à Arue, et commence à 18H05.

Présents : Gwenaëlle Janicaud, Benjamin Picard, Marc Lucas, Yves Giraud, Yvon Calatayud et Xavier Duthil

Absents excusés: Katia Beltzer, Moana Le Calvic et Eric Panissard

Patrick Delaere assiste à la réunion ainsi que Hervé Bride et Jacky Roué en début de réunion

L'ordre du jour établi par le président est le suivant :

Sport CR TPR

championnat de Polynésie voile légère (optimist HC 16 )

Mises au normes protection gaz

Accès pompiers

Accès DAE

Point sur les compteurs électriques

identification des prises par bateau

Début des travaux ponton fixe et contrôle technique des travaux par organisme certifié

Panneaux entrée au YCT

Logement à bord

bilan financier

Virement du compte épargne vers compte courant pour les travaux du ponton

Question diverses

Le président Yvon Calatayud ouvre la séance [à 18H05](#) et donne la parole à Hervé Bride responsable des sports

## **1 – CHAMPIONNATS VOILE LEGERE**

Hervé Bride responsable des sports présente les modalités de déroulement des deux championnats à venir :

> Le championnat de Tahiti connaîtra [le 18 Mai sa 6](#) eme et dernière journée.

- Optimist : des prix seront remis aux trois premiers, un appel à dons pour des lots a été adressé par le club à tous ses membres et TOP fournira des nacres gravées. Les mamans assureront le goûter et TOP les boissons.

- Hobie Cat : les trois premiers équipages seront primés, Le club se charge de fournir les 6 coupes et du pot final.

> Le championnat de Polynésie aura lieu les 7, [8 et 9 Juin](#), 3 séries sont appelées à courir : Optimist, Hobie Cat 16 et Hobie Dragoon. Les régates auront lieu en mer, sauf pour les Opti qui resteront dans le lagon si les conditions météo l'exigent.

La remise des prix aura lieu le 9, le club demandera à la FTV de prendre en charge les trophées des 3 premiers des 3 séries. TOP fournira des nacres gravées à chaque compétiteur Opti.

Le club prend en charge le pot final des Hobie Cat et TOP celui des Opti

La sécurité sera assurée par 7 bateaux. Un courrier sera adressé a la Fédération de Protection Civile

Qui selon son planning pourra assurer gratuitement le soutien 1<sup>er</sup> secours avec leur zodiac . Les frais d'essence et le « repas » du midi seront a la charge du YCT comme les années précédentes.

Le comité de course n'est pas encore arrêté

Le budget n'est pas encore connu, les dépenses seront imputées sur les subventions des sections.

Hervé Bride quitte la réunion.

## **2 – TRAVAUX DU PONTON FIXE**

A la demande du Président Yvon Calatayud Jacky Roué, l'entrepreneur, présente les dispositions qu'il prendra pendant les travaux.

- la circulation provisoire se fera, pour le premier tronçon, par le ponton Optimist. Pour la suite cela n'a pas été encore défini. Il est demandé à l'entrepreneur de mettre par écrit les dispositions qu'il projette de mettre en œuvre.

- Un conteneur de 40 pieds sera entreposé le long de la rivière, ou à défaut à l'emplacement libéré par les bateaux de l'EVA pendant la Saga. La réalité du départ de ces bateaux sera vérifiée auprès de l'EVA.

- Les travaux commenceront fin Juin.

Le Président Yvon Calatayud informe que les travaux seront vérifiés par « Tahiti contrôle technique » qui doit faire 2 visites par mois. La question est posée par le Secrétaire Xavier Duthil sur la définition d'« organisme certifié » mentionnée dans l'ordre du jour. Les justificatifs de certification seront demandés à la société de contrôle par le Directeur du YCT Patrick Delaere.

Jacky Roué quitte la réunion

### **3 – TAHITI PEARL REGATTA**

Benjamin Picard et Patrick Delaere (compétiteurs) rendent compte de la régata qui vient de s'achever aux îles sous le vent. Le Yacht club était représenté par 10 bateaux qui se sont particulièrement distingués. Deux bateaux finissent sur le podium au classement « trophée racing » et deux autres au classement « challenge entreprise ». Patrick Delaere indique que des photos sont disponibles sur la page

Facebook du club.

Pour mémoire, la responsable de la section croiseurs Katia Beltzer, a prévu d'organiser un pot de fin de régata au club.

### **4 – SECURITE**

Le Président Calatayud fait remarquer que, les bouteilles de gaz ont été mises en sécurité dans des cages verrouillées et que des vannes d'arrêt d'urgence seront bientôt [posées](#). Il est noté par notre Secrétaire adjoint Marc Lucas que maintenant les membres du club n'ont plus accès pour basculer le réseau d'une bouteille qui vient de se vider sur l'autre.

Le Président Yvon Calatayud informe que le caisson devant abriter le défibrillateur est en place, il ne manque plus que la façade vitrée. Le Secrétaire Adjoint Marc Lucas demande si cet onéreux appareil est assuré contre le vol. Le Directeur Patrick Delaere indique qu'il posera la question à notre courtier en assurance. Le secrétaire Xavier Duthil informe que, de mémoire, les contrats d'assurance du club ne couvrent que la RC (bateaux et Marina ) et l'incendie et cyclone (bâtiments).

Le Président Yvon Calatayud informe qu'après avoir réalisé un accès pompier à la cuisine du club-house, un emplacement identique sera délimité devant la terrasse de la coconut station, à l'emplacement des voitures de Leina. Le Secrétaire Xavier Duthil fait remarquer que ces dispositions ne correspondent à aucune exigence réglementaire, et sont même inadéquates si on considère le surbau et la marche en travers de l'accès à la cuisine.

Le Président Yvon Calatayud répond qu'en tant que responsable juridique du YCT il doit prendre toutes mesures «de préventions concernant la sécurité des personnes et des biens » et que nous avons de « obligations de moyens » ce qui justifie la réparation de ces petits « oublis » lors de la mise en place du parking

## **5 – COMPTEURS ELECTRIQUES**

Les compteurs ont été posés comme prévu. Le secrétaire adjoint Marc Lucas pose la question pour savoir si depuis cette installation la consommation du club a faibli, réponse du Directeur Patrick Delaere: "au contraire". Un relevé des compteurs sera effectué à la fin du mois, pour information. Les prises seront identifiées. Il est précisé que la pose de ces compteurs a été effectué a titre INDICATIF

## **6 – PANNEAUX A L'ENTREE DU CLUB**

.une proposition de Katia Beltzer(absente de la réunion) de poser un panneau devant chaque portail, ces panneaux mentionneront que l'accès aux parkings est réservé aux membres du YCT.

proposition acceptée a l'unanimité. Marc Lucas Secrétaire adjoint demande que cette limitation d'accès soit étendue aux pontons. Le débat fait apparaître des avis partagés, la proposition est mise au vote : sont pour, trois voix sont contre trois voix, considérant la voix prépondérante du Président Yvon Calatayud , la proposition est rejetée.

## **7 – LOGEMENT A BORD**

Pour répondre à la question du Secrétaire adjoint Marc Lucas .sur la limitation du nombre d'habitants à

bord, le Directeur Patrick Delaere indique qu'il y a actuellement moins de 40 habitants sur les bateaux. Un plafond de 50 est souvent mentionné, il correspond sans doute aux possibilités offertes par les infrastructures du club, notamment en matière d'installations sanitaires. La seule limite réglementaire pourrait s'appuyer sur la capacité de traitements des eaux usées des installations du club.

## **8 – BILAN FINANCIER**

Le Directeur Patrick Delaere distribue un état d'exécution du budget au 31 Mars non encore validé par l'expert comptable.. Le Trésorier Benjamin Picard n'ayant pas eu les éléments à temps ne peut pas présenter le document. Il est souhaité que les documents à examiner en réunion soient adressés aux membres du CD quelques jours avant la réunion. La responsable de la section « optimist » Gwenaëlle Janicaud remarque le très faible taux d'exécution des recettes de la ligne 47 « stage sportif Optimist », le Directeur Patrick Delaere indique qu'il tachera de mettre en évidence la cause de cette faiblesse. Il est aussi constaté l'augmentation du montant des licences non reversées à la FTV, La Direction est toujours en attente de factures de la part de la FTV. Ce problème de facturation est récurrent depuis plus de deux ans,

## **9 – VIREMENT DU COMPTE D'EPARGNE AU COMPTE COURANT**

Pour financer la réalisation du ponton fixe, les montants des deux premiers acomptes à l'entrepreneur (deux fois 1 300 000 F) seront transférés du compte d'épargne au compte courant.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

Yves Giraud Trésorier adjoint revient sur le contrat de sous location du restaurant qui a été transmis aux membres du CD. Ce document indique, en matière de travaux ou d'amélioration, ce qui revient au bailleur et au locataire. Apparemment tout n'est pas à la charge du club, et si des améliorations sont effectuées par le club, elles peuvent justifier une augmentation de loyer. Le paiement des éventuels travaux à réaliser dans le cadre de la demande de licence de débit de boissons devra être réparti en application de ces dispositions contractuelles. Yves Giraud trésorier adjoint suggère de menacer le gérant du restaurant de rupture de son contrat le liant à l'YCT

La question des horaires d'ouverture et en général du dynamisme du club-house est alors à nouveau évoquée. Certains regrettent de ne pouvoir s'y désaltérer à l'issue des compétitions, et d'autres craignent que les fermetures prématurées du bar ne conduisent les consommateurs à désertier celui-ci. Tous s'accordent à déplorer que le club house ne concoure pas à l'animation du YCT. Sa transformation en

établissement ouvert au public, après obtention de la licence de débit de boissons, devrait s'accompagner d'une augmentation de sa fréquentation et la mise en valeur du site.

Le Trésorier Benjamin Picard demande quand le club ouvrira les trois comptes à terme comme cela a été décidé par le comité directeur. Le Président Calatayud prendra rendez vous avec le Trésorier Benjamin Picard pour réaliser ce [projet.il](#) sera fourni a la banque un extrait du CR de la réunion du CD ayant pris cette décision signé par tous les membres présents ou représentés a cette réunion.(ce document sera établi par le secrétaire.)

FIN de la séance [19h55](#).

Etabli par le secrétaire

Xavier Duthil

Modifié par le président

Yvon Calatayud